DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO

2024/91

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au conseil

En Qui ont pris part à la délibération

37 37 20

Date de la convocation 07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19): Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1): Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

<u>Absents (17):</u> Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI—Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Fonds de concours « Développement et attractivité des communes rurales 2022-2026 » N°2024-04 – Commune de Bigorno « Travaux d'installation de lampadaires solaires »

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2022/27, en date du 06/04/2022, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes de Marana Golo,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de Marana Golo incluant la Commune de <u>Bigorno</u> comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours en date du 08/08/2024 et formulée par la Commune de <u>Bigorno</u> pour des « Travaux d'installation de lampadaires solaires »

- Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture LE:

Et publication ou notification

DU:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200036499-20241017-2024-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

- Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,
- Considérant que le bureau communautaire, dans sa réunion du 30/09/2024, a émis un avis favorable à cette demande,

Ouï l'exposé de son Président

Monsieur Christophe GRAZIANI, Maire de Bigorno ne participe pas au vote. Le pouvoir dont il dispose n'est pas utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire : 18 voix pour – 0 Contre – 0 Abstention – 2 non-participations

- Décide d'attribuer un fonds de concours à la Commune de <u>Bigorno</u> en vue de participer au financement des « Travaux d'installation de lampadaires solaires »
 - À hauteur de 12 850,00 €
 - Autorise le Président à signer l'arrêté d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme Le Président Jean DOMINICI